

international les sociétés multinationales. Faute d'y réussir, nous constaterons, lorsque nous aurons enfin démolé les blocs politiques et militaires qui ébranlent le monde, que nous sommes en face d'un réseau de pouvoir multinational qui échappe au contrôle des parlements auxquels nous tenons tant.

Il y a un autre élément que j'avais signalé et sur lequel je crois bon de revenir ici, vu qu'il tenait une place considérable dans les délibérations de la Commission et surtout du comité; ce n'est pas parce que je l'avais signalé que je tiens à y revenir, car plusieurs membres avaient également abordé ce sujet. C'est que nous du monde évolué de la partie nord de l'hémisphère boréal, devons réfléchir sérieusement à notre façon de concevoir le progrès économique car si nous continuons de progresser dans toute la mesure possible pour pouvoir résoudre quelques-uns de nos problèmes économiques, il nous sera impossible d'encourager ou d'aider de quelque façon que ce soit le monde sous-évolué.

Les délibérations de la Commission, et ensuite du comité de rédaction, ont été sûrement fructueuses, comme l'a signalé le député de York-Nord, mais elles ne se sont pas toujours poursuivies dans l'unanimité. On sentait que tous les délégués désiraient ardemment en venir à un accord et étaient prêts à sacrifier quelques-unes de leurs idées premières pour pouvoir y arriver. Pour la gouverne de la Chambre, j'aimerais lire la partie de l'acte final concernant la troisième commission, c'est-à-dire la Commission des affaires économiques, qui porte surtout sur l'apport de la délégation du Canada. Voici la recommandation:

• (1750)

[Français]

La Conférence,
recommande aux délégations participantes d'encourager leurs
Gouvernements:

- de coordonner et promouvoir la collaboration avec les pays en voie de développement en vue d'augmenter les programmes nationaux et internationaux d'aide au développement et à consacrer au développement de ces pays les avantages financiers et les économies qui seraient réalisées grâce à la coopération et à la sécurité européennes,
- d'œuvrer en vue de la reconstruction des systèmes tarifaires existants dans la mesure où leurs effets sur les pays en voie de développement vont à l'encontre des buts avoués de l'aide et de la coopération et, notamment, de prendre des mesures pour stabiliser les prix des matières premières à un niveau rémunérateur;

[Traduction]

Je me rappelle en particulier que, lors des débats sur cette dernière question qui a trait à la stabilisation des prix internationaux des matières premières et des produits de base, il y eut, à un certain moment, un échange particulièrement animé sur le tort que certains pays européens avaient causé aux économies de certaines parties du monde en voie de développement dans des domaines, par exemple, comme la surproduction et le dumping sur le marché international du sucre de betterave. L'autre jour, à la Chambre, je me suis souvenu que nous lançons aussi au Canada un programme destiné à encourager la culture de la betterave sucrière. Si nous devons nous appliquer à suivre ces conférences, à y participer et à nous entendre sur les résolutions générales, il nous faudrait aussi mettre à profit le sens et la teneur de ces résolutions, surtout en ce qu'elles se rapportent à nos politiques.

Comme le député de York-Nord l'a laissé entendre, il peut devenir inutile pour nous d'aller en Europe assister à

L'union interparlementaire

ces conférences si nous nous bornons à participer à une conférence, à rédiger les résolutions et à nous rallier à l'opinion générale et qu'ensuite, une fois revenus, nous oublions tout de notre participation et des vœux que nous avons exprimées à titre de parlementaires.

Je termine, monsieur l'Orateur. Sans doute, aucun engagement pris par la délégation du Parlement canadien ne lie le gouvernement. Mais je crois que le Parlement doit prendre connaissance du rapport, l'étudier, et examiner la position prise par la délégation pour arriver à ce qui, après tout, était sur bien des points, un consensus assez grave et important. Je remercie les députés d'avoir écouté attentivement ce compte rendu. Comme on l'a signalé, c'est un précédent. J'espère qu'il sera significatif et important. J'ai été fier et honoré de faire partie de la délégation et bien que Helsinki soit sombre en janvier, je serai heureux d'y retourner à peu près n'importe quand, pas d'ici les deux prochaines semaines, mais sûrement très bientôt.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Un ou deux problèmes se posent. Comme le député qui vient de parler l'a dit, il s'agit d'une nouvelle procédure et, à mon avis, nous devrions tenter de procéder de façon ordonnée.

On a signalé que le député de York-Nord (M. Danson) ne pouvait proposer l'amendement comme il l'a fait parce qu'il avait appuyé la motion. Même si l'amendement était proposé par un autre, la présidence en l'examinant et en constatant qu'il se rapporte à l'acte final de la conférence, dont la Chambre n'est pas saisie à l'heure actuelle, pourrait bien juger qu'il introduit dans la discussion une question étrangère, une nouvelle proposition. En outre, la proposition tendant à renvoyer le sujet de la conférence au comité est également une nouvelle proposition, étrangère à la motion initiale qui invite simplement la Chambre à prendre acte de la conférence.

La présidence suggère aux députés que peut-être la meilleure façon de procéder serait d'obtenir le consentement unanime de la Chambre pour permettre au député de Fundy-Royal (M. Fairweather) de retirer sa motion, et alors nous pourrions rayer l'ordre dont la Chambre est présentement saisie. De nouveau, avec le consentement unanime, nous pourrions convenir que la question, à titre d'ordre de la Chambre, soit déferée au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Plaît-il à la Chambre d'accepter cette façon de procéder?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre permet-elle unanimement au député de Fundy-Royal de retirer la motion dont elle est saisie?

Des voix: D'accord.

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Plaît-il également à la Chambre de retirer du *Feuilleton* l'ordre n° 76?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): La Chambre consent-elle également à l'unanimité à ce que la question faisant l'objet de la motion soit renvoyée au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale?

Des voix: D'accord.

L'ordre est annulé, la motion est retirée et la question est renvoyée au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale.